



## Non aux expulsions d'apprentis et de jeunes travailleurs !



Ils sont arrivés en France, mineurs non accompagnés, après avoir traversé bien des épreuves. Ils ont été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance qui a reconnu leur minorité. Ils ont été orientés vers des formations pour des métiers qui connaissent des difficultés de recrutement. Aujourd'hui, ils finissent leur apprentissage ou travaillent après avoir obtenu leur diplôme. Ils sont maçons, boulangers, couvreurs, bouchers, cuisiniers, électriciens, serveurs ....

Et pourtant, arrivés à l'âge de leur majorité beaucoup se voient refuser leur titre de séjour et délivrer des OQTF (obligations de quitter le territoire français) par la préfecture, en général sous prétexte d'anomalies sur leur acte de naissance.

Le Réseau de Solidarité avec les Migrants qui leur a apporté son soutien tout au long de leur parcours et l'Union Départementale CGT de Seine Maritime qui revendique la régularisation des travailleurs sans-papiers, ne peuvent accepter que les espoirs de ces jeunes travailleurs soient ainsi brisés, qu'ils perdent leur droit au séjour, leur travail, leur logement et soient menacés d'expulsion. Nous refusons ce licenciement collectif, cette fabrique administrative de sans-papiers.

*Par ailleurs, le nouveau ministre de l'intérieur a annoncé vouloir remettre en cause la circulaire du 28 novembre 2012 (dite « Valls »). Cette circulaire bien que très mal appliquée par les préfectures, permettait un filet de régularisation de travailleurs. Il souhaite également rétablir le délit de séjour irrégulier et remettre en cause l'AME (aide médicale d'état). Jeunes ou moins jeunes, ce sont tous les travailleurs migrants qui sont menacés .*

Après ceux du 28 mars et du 26 juin 2024 nous vous appelons à un nouveau rassemblement :

# Lundi 18 Novembre 2024 -18h

## Préfecture de Seine maritime



## Régularisation des travailleurs sans-papiers !

Union Départementale CGT de Seine-Maritime (76) 189 rue Albert Dupuis 76000 Rouen  
Tél : 02.35.58.88.60 - E-mail : [ud@cgt76.fr](mailto:ud@cgt76.fr) - Site : [www.cgt-76.fr](http://www.cgt-76.fr)